



VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

VISITES DE PRÉVENTION

Au cours du mois d'octobre prochain, dans le but d'aider la population à limiter les risques d'éclosion d'incendie et vous conseiller sur les meilleures façons de protéger votre famille et vos biens des dangers du feu, les pompiers(*ières*) effectueront des visites de prévention dans le respect des mesures de santé publique en lien avec la situation de la COVID-19.

- Le(*la*) représentant(*e*) du service incendie établira son identité, demeurera à l'extérieur de la résidence et respectera une distance de deux mètres en présence de l'occupant. Dans le cas d'un immeuble à logements, celui-ci (*celle-ci*) pourra entrer à l'intérieur de l'immeuble mais demeurera dans l'aire commune.
- Le (*la*) représentant(*e*) demandera à l'occupant de procéder à la vérification des avertisseurs de fumée dans sa résidence en confirmant la localisation, le fonctionnement, la durée de vie de l'avertisseur de fumée (date d'expiration) et la présence de piles. Celui-ci (*celle-ci*) notera les informations reçues dans le rapport en restant à l'extérieur de la résidence et en respectant les mesures de distanciation sociale de deux mètres de la santé publique.
- Le(*la*) représentant(*e*) répondra aux questions de l'occupant, s'il y a lieu.

Les pompiers(*ières*) seront vêtus(*es*) de leurs uniformes, porteront une carte d'identité et effectueront les visites aux endroits suivants : 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e Avenue, rues Martin, Sylvain, Tourigny et Vigneault.

Formulaire à retourner en cas d'absence de l'occupant

En l'absence de l'occupant du domicile, un accroche-porte comportant une courte liste de vérifications sera laissé sur place. Le propriétaire ou le locataire aura un délai de 30 jours pour s'assurer de répondre aux exigences et en attester la conformité. La carte-réponse devra nous être retournée dûment complétée et signée. Vous aurez la possibilité de glisser cette carte-réponse directement dans la chute de courrier de votre bureau municipal ou bien, de retourner cet avis par la poste suffisamment affranchi. Veuillez ne pas considérer la date inscrite du 10 août sur cette carte puisque les visites ont été retardées pour les raisons que l'on connaît.

Pour de plus amples informations sur les visites résidentielles, contactez le directeur du service incendie M. Sylvain Beaumier au 819 795-9588

Nous vous remercions de votre collaboration

La Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode